

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 Juillet 2026 à 20h00

Présents : ANDREY Patrick, LUGAND Nathalie, BOUILLER Christian, DUSSAULE Quentin, PONCET Florence, PELLETIER Jacques, PERRON Isabelle, QUAGLIA Florence, VEUX François, MOIROUX Dominique, ROCH Nathalie

Secrétaire de séance : LUGAND Nathalie

➤ **Approbation de la séance du 23 Avril 2026**

➤ **Définition du nombre d'adjoints en vue de la réélection des adjoints décidé par le tribunal administratif le 5 juin 2026**

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide de définir le nombre d'adjoints à trois.

➤ **Réélection des adjoints :**

A la sortie du premier tour du scrutin, la liste de Monsieur BOUILLER Christian a été élue à l'unanimité par le Conseil Municipal. Les adjoints sont donc élus dans cet ordre :

1^{er} adjoint : BOUILLER Christian élu avec 11 voix sur 11

2^e adjoint : LUGAND Nathalie élu avec 11 voix sur 11

3^e adjoint : DUSSAULE Quentin élu avec 11 voix sur 11

➤ **Désignation d'un délégué CLECT :**

Après en avoir discuté, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de désigner Monsieur ANDREY Patrick comme délégué de la CLECT

➤ **Proposition des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs :**

Les personnes suivantes ont été proposées pour faire parties de la CCID avec Monsieur le Maire

Titulaires : PELLETIER Jacques, DUSSAULE Quentin, PERRON Isabelle, PONCET Florence, VEUX François, BOUILLER Christian

Suppléants : MERMET-GALLAY Paul, MOIROUX Dominique, DELORME Jean-Marc, QUAGLIA Florence, LUGAND Nathalie, ROCH Nathalie,

➤ **Encaissement chèques :**

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'encaissement des chèques suivants :

- Claude ROCHET : 200€ (location de la salle des fêtes)
- Quentin DUSSAULE : 200€ (location de la salle des fêtes)
- Jean ROCH : 200€ (location de la salle des fêtes)

➤ **Délégation de la facturation électronique à l'ONF pour la gestion de l'affouage et des ventes de bois :**

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déléguer la facturation électronique à l'Office National des Forêts pour toutes les ventes relatives aux forêts communales.

➤ **Citerne incendie Turgon :**

Après délibération, le conseil Municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société François ROCHET entreprise de terrassement pour l'installation de la citerne enterrée de Turgon. Le devis s'élève à 40 524 euros TTC.

Le cabinet de géomètre ALIA-GE doit intervenir pour définir le bornage de l'échange entre la commune et Monsieur ROCHET Claude.

Afin de ne pas ralentir la demande de subvention en attendant la finalisation de l'acte notarial, il est possible d'établir un certificat administratif pour acquisition par échange. Cela permettra d'amorcer la demande de subvention.

➤ **Cloche de l'église de Cornod :**

Suite à l'entretien annuel réalisé par l'entreprise BODET, la mairie a été informé que le battant frottait l'intérieur de la cloche. Il est recommandé de changer le battant. Le coût des travaux s'élève à 2479.08 euros TTC. Pour ces travaux, la commune déposera des demandes de subvention.

➤ **Route, reprise de chaussée :**

Monsieur PELETIER propose la remise en état des trous en formation et des différentes ouvertures effectuées sur les routes des différents hameaux. Nous avons reçu deux devis équivalents et il reste à définir les priorités et la méthode à employer. Peut être serait-il possible de mutualiser l'intervention avec d'autres communes afin de réduire les couts. Il faut aussi étudier une demande de fonds de concours auprès de Terre d'Émeraude.

➤ **Compte rendu des commissions municipales :**

>> Commission forêt :

Monsieur VEUX et Madame PONCET se sont rendus à une journée de sensibilisation concernant les feux de forêt.

Les points suivants ont été remontés :

- Feux d'origine humaine en grande majorité
- Mise en place d'une concertation avec les SDIS du sud du pays
- Le Jura n'a, actuellement, pas d'obligation d'installer des barrières de feu
- Pour Cornod, en raison de son relief, pas de solutions pour aménager les chemins afin de permettre aux véhicules de secours de faire demi-tour
- Mise en avant d'informations type « météo des forêts » et informer les promeneurs

D'ici la fin de l'année, le dossier d'aménagement des forêts (convention entre la commune et l'ONF) devra être mis à jour. Ce document est valable pour 20 ans.

Actuellement, la commune compte 100 hectares de forêt dont seulement 8 parcelles sont à valoriser par de l'affouage par exemple.

Valorisation de parcelles de bois

Messieurs BOUILLER, PELLETIER et VEUX sont en contact avec l'ONF qui proposera des coupes.

Plantation de pins laricio de l'ONF :

La météo de cet été est difficilement supportée par les jeunes plants. Après avoir échangé avec l'ONF, il n'y aura pas de remplacement des plants si météo France déclare une canicule pour notre département.

>> Commission aménagement :

Plan communal de sauvegarde (PCS) :

Il devra reprendre les données contenues dans les documents suivants :

- PPRN (Plan de prévention des risques naturels prévisibles)
- DICRM (Document d'information communal sur les risques majeurs)
- PMR (point municipal de rassemblement)

Messieurs PELLETIER et VEUX se proposent d'avancer sur l'élaboration de ces différents plans.
En parallèle de ces actions, la sirène communale devra être remise en état de fonctionnement.

Sentiers pédestres :

Il faut déterminer les itinéraires des futurs sentiers de randonnée de la commune. Selon les itinéraires, la commune a plusieurs passages canadiens en stock afin de faciliter la cohabitation humains/animaux.

Élagage ENEDIS :

La mairie doit contacter les propriétaires de parcelles sur lesquelles passent le réseau électrique présentant une proximité de la végétation pouvant engendrer des risques afin d'effectuer des élagages à la charge des propriétaires.

Réseau d'eau Cornod :

Cette année, à la suite du relevé des compteurs d'eau via le site internet de la commune, les personnes suivantes seront amenées à rencontrer les administrés pour continuer le relevé.

Cornod : Christophe MAIRE (employé communal)

Thoregna : Dominique MOIROUX

Villette : Isabelle PERRON

Turgon : Jacques PELLETIER

Santhonnax : François VEUX

>> Commission animaux :

Chats errants :

Une convention tripartite (commune, vétérinaire et 30 millions d'amis) définit la procédure de stérilisation des chats errants et le niveau de prise en charge. Les chats devront être identifiés au moyen de puces au nom de l'association 30 millions d'amis et être en bonne santé pour entrer dans le cadre de la convention. 30 millions d'amis prend en charge les opérations comme suit :

- 140 euros TTC pour ovario-hystérectomie + puce électronique I-CAD
- 140 euros TTC pour cryptorchidie + puce électronique I-CAD
- 120 euros TTC pour ovariectomie + puce électronique I-CAD
- 100 euros TTC pour castration + puce électronique I-CAD

Le montant de tout supplément sera à la charge de la commune.

La convention n'est pas encore signée car il reste quelques points à discuter dont la définition de « bon état de santé » des chats.

>> Commission SICTOM :

Madame PERRON propose la mise en place d'un composteur à proximité de la salle des fêtes afin de permettre aux locataires de la salle de recycler leurs déchets.

Une des poubelles de la commune n'a pas été acceptée durant la dernière collecte. En cause, une personne du village a déposé des objets non-autorisés dans la poubelle de recyclage (bleu/jaune). S'il vous plaît, respectez le tri.

>> Commission communication :

Quentin DUSSAULE et Nathalie ROCH sont les dépositaires du site internet.

➤ Questions diverses :

- Litige entre le GAEC Chtite famille et le GAEC Fontaine noire. Suite à la réception d'une lettre explicative, le Conseil Municipal a pris connaissance du litige. La convention d'échange de parcelle entre les deux GAEC est rompue, tout comme la communication. Cela risque d'impacter les récentes installations entreprises par Natura 2000 et engendrer un possible passage des animaux dans le centre du village (d'où l'intérêt de l'échange de ces parcelles). Le conseil Municipal entame une réflexion sur la meilleure façon de réagir à ce litige.
- Demande de passage des encombrants. Dans le passé, une benne était installée afin de permettre aux administrés de collecter les encombrants. Avec l'ouverture de la déchèterie à Arinthod, la mise en place d'une benne n'est pas pertinente car cela oblige de toute façon à se déplacer.
- Point sur le Bar/Restaurant Comme à la maison Chez Vero et Jo.
De plus en plus d'activités et de services sont proposés. Le conseil Municipal étudie les différents devis concernant les travaux d'installation d'une cuisine et les demandes de subventions possibles. Des panneaux informatifs (devanture et banderole en haut de Thoregna) seront bientôt installés ainsi que des panneaux indiquant le parking, le long de l'église. Petit rappel, l'entretien de la chaudière est à la charge du locataire.
- Dégât sur le broyeur du tracteur. L'assurance attend le devis pour rembourser les réparations.
- Garde-corps du pont des Breulaines. Recherche en cours pour trouver un artisan pouvant réaliser les travaux.
- Discussion à propos d'un futur chantier du monument aux morts de l'église de Cornod en partenariat avec l'association des anciens combattants. Monsieur le Maire précise que ceci fait partie d'un ensemble visant à « aérer » l'entrée de l'église et donner une impression de place de village mais les priorités sont citerne incendie Turgon, cuisine bar et routes communales.

Cornod, le 21 juillet 2026
Le Maire, ANDREY Patrick

